

# DOSSIER

#4 2022 | SUPPLÉMENT DE L'AKTUELL |

OGBL

## La grève générale de 1942





STANDRECHT IN LUFT  
BEWAHRT MAN  
TODESSTRASSE  
ERSTEN

GREVE

LANDGERICHT

1942

# L'importance de la grève de 1942

Cette année marque le 80<sup>e</sup> anniversaire des actions de grève en plein milieu de la Seconde Guerre mondiale – le 31 août, le 1<sup>er</sup> et le 2 septembre. Comme chaque année, des commémorations ont eu lieu en 2022 dans plusieurs localités du pays, dont la traditionnelle cérémonie organisée par la section de l'OGBL à Esch sur la place de la Résistance, la commémoration nationale à Wiltz, les cérémonies à Schifflange et aux usines ArcelorMittal à Belval et Differdange.

La grève de 1942 reste un moment important dans la mémoire culturelle luxembourgeoise en général, ainsi que dans la culture de la mémoire syndicale en particulier. En effet, la grève a marqué un tournant important de l'occupation allemande. À partir du 31 août 1942, on pouvait effectivement considérer que le projet des nazis de ramener le Luxembourg «*heim ins Reich*» avait échoué. La grève a été considérée dans le monde entier, notamment par la presse alliée, comme un signal de résistance du peuple luxembourgeois. La grève fut sans aucun doute l'expression la plus visible et la plus forte de la résistance luxembourgeoise, même si le poids réel des organisations de résistance dans l'organisation de la grève reste encore aujourd'hui relativement obscur.

Mais la grève de 1942 revêt également une importance exceptionnelle pour l'histoire sociale du pays. Depuis Gilbert Trausch, le caractère de «général» de la grève a certes été remis en question, car de loin pas toutes les entreprises ou branches économiques du pays n'étaient à l'arrêt, les actions de grève étaient parfois assez courtes et n'avaient pas lieu simultanément. Néanmoins, la grève mérite à notre avis malgré tout le qualificatif de grève générale, car pour la première fois dans l'histoire luxembourgeoise, des actions de grève ont eu lieu dans plusieurs secteurs et des travailleurs de tous statuts ainsi que des élèves et des apprentis ont participé à la grève. Même l'agriculture y a participé, par exemple sous la forme d'une «grève du lait».

Dans l'histoire du Luxembourg, un tel mouvement de grève ne s'est produit que lors de la grève générale contre la manipulation de l'index en 1982. Lors de cette grève générale, la seule «véritable», il y avait sans doute plus d'entreprises à l'arrêt, mais une participation comparable des paysans, des écoliers, voire même des fonctionnaires n'a pas eu lieu en 1982.

La grève de 1942 était aussi incontestablement une grève politique. Son déclencheur immédiat fut l'ordonnance publiée la veille par le *Gauleiter* sur l'introduction du service militaire obligatoire également pour les Lützelburger, annoncée lors d'un «grand appel» du «*Volksdeutsche Bewegung*». Tous les citoyens luxembourgeois nés entre 1920 et 1924 (élargi plus

tard à 1927) devaient être enrôlés dans la Wehrmacht allemande. Ceci fut vendu comme un grand pas pour les *Volksgeossen* luxembourgeois, qui devenaient ainsi membres à part entière du «Reich grand-allemand», mais fut ressenti comme un «enrôlement forcé» par la majorité des personnes concernées.

La grève a également eu lieu à un moment où les syndicats n'existaient plus vraiment. Certes, contrairement aux partis politiques, les syndicats n'ont pas été dissous par l'occupant, mais il ne pouvait plus être question d'une activité libre. Les syndicats ont été peu à peu absorbés par la «*Deutsche Arbeitsfront*», qui n'était tout simplement pas un syndicat, mais qui réunissait les employeurs (*Betriebsführer*)





et les salariés (*Gefolgschaft*) en une seule organisation. Le DAF a également repris les biens immobiliers, les coopératives et les caisses de décès des syndicats, et le *Tageblatt* est devenu un journal de propagande nazie<sup>1</sup>.

Très peu de responsables syndicaux se laissèrent toutefois appâter par le nouveau régime pour collaborer. Une rare exception est le secrétaire de la jeunesse de la Confédération des ouvriers des industries minières et métallurgiques (LBMIAV), Jean Comes, qui est devenu responsable pour la culture et les loisirs de l'association «Kraft durch Freude» de la DAF<sup>2</sup>.

La LAV de l'après-guerre se référait cependant souvent à ses hommes de confiance, qui avaient continué à travailler en réseau dans les entreprises. Dans son livre 1916-1966. «*Werden und Wirken*» sur les 50 premières années du LAV (paru en 1976), Antoine Krier - exilé en Suisse pendant la guerre - souligne que «pendant l'occupation, le mouvement syndical de résistance a parfaitement fonctionné». (S.110). Pour preuve, la carte d'adhésion de l'artiste Albert Kaiser avec le logo de l'ULFS (Union Luxembourgeoise des Fédérations syndicales, ancêtre de la CGT), avec comme sous-titre «Luxemburger Resistenz-Bewegung». La grève de 1942 était ainsi indirectement interprétée comme le résultat de la poursuite de l'action des syndicats libres dans la clandestinité.

Cette version n'est plus guère défendue aujourd'hui, pas plus que la thèse selon laquelle la grève aurait été menée de manière digne d'un état-major par les organisations de la Résistance - le tract de la LPL imprimé à Bruxelles en étant la preuve.

Néanmoins, outre le rôle de la Résistance, il ne faut pas négliger la possibilité que les liens d'avant-guerre entre les «hommes de confiance» (surtout des anciens délé-

gués du personnel) des syndicats libres aient perduré pendant la guerre et aient contribué en partie à la mobilisation pour la grève générale du 31 août 1942.

Si le mouvement de grève s'est certainement propagé dans un nombre croissant de localités du pays, en partie par le bouche-à-oreille et par un certain «effet d'imitation», on ne peut pas non plus considérer qu'il s'agissait d'une vague purement «spontanée». Des actions de grève supposent toujours un certain degré de coordination et d'organisation.

Le rôle des syndicats d'avant-guerre à cet égard reste assez obscur, tout comme une étude approfondie de la survie des structures syndicales dans la «clandestinité» et au sein de la Résistance reste un desideratum.

Après avoir beaucoup écrit ces dernières années sur la tentative (largement échouée) des nazis d'intégrer les syndicats luxembourgeois dans la collaboration et dans les «organisations de masse» nationales-socialistes, il s'agirait là d'un champ de recherche encore à explorer.

La rapidité avec laquelle l'activité syndicale a repris à l'automne 1944 indique en tout cas que les contacts entre les militants syndicaux ont continué à exister pendant l'occupation.

<sup>1</sup> Le directeur de l'Institut d'éducation politique, Marc Schoentgen, a récemment et pour la première fois abordé cette histoire: *Arbeiten unter Hitler. NS-Sozialpolitik, Deutsche Arbeitsfront und Herrschaftspraxis im besetzten Luxemburg am Beispiel der Schwerindustrie 1940-1944*, Peter Lang (Luxemburg-Studien. Etudes luxembourgeoises, 16), Berlin, 2021.

<sup>2</sup> Le cas Comes a été traité par Henri Wehenkel, cf. *Entre chien et loup*, Editions d'Lëtzebuerger Land, Luxembourg, 2017, p.219-231.

# Le déroulement de la grève

## Lundi, 31 août

Les premières actions de grève ont lieu dès 7 heures du matin dans l'usine de cuir «Ideal» de Wiltz, où 590 des 710 ouvriers et employés ne se présentent pas au travail. L'«Ideal» avait été «aryanisée» en octobre 1940 et reprise par l'industriel allemand Theodor Roth. La grève s'est rapidement propagée à d'autres entreprises, commerces et administrations de Wiltz. La fabrique de cuir Lambert et la brasserie Simon, entre autres, sont également en grève. À 9h30, les écoliers sont également renvoyés chez eux.

À partir de 9 heures, une manifestation rassemblant jusqu'à 300 personnes se forme dans la ville de Wiltz. Elle est finalement dispersée par la police allemande et des casseurs de la SA. De nombreux manifestants sont arrêtés, ainsi que, peu après, six enseignants, le secrétaire communal et d'autres fonctionnaires communaux.

Entre-temps, il y a aussi les premières actions de grève limitées dans le temps à Luxembourg-Ville, par exemple chez Paul Wurth et au Luxemburger Wort, journal mis au pas par l'occupant. Les élèves de l'Athénée de la capitale quittent les cours.

De nombreux magasins restent également fermés à Ettelbruck et à Diekirch. Des grèves ont lieu dans certaines entreprises, dont les chemins de fer. À Diekirch, les enseignants de l'école primaire sont également en grève.

D'autres formes d'action consistent à ne pas porter l'insigne du «Volksdeutsche Bewegung», par exemple dans les administrations, et à renvoyer sa carte de membre au VDB. A Kehlen et Bastendorf, il y eut en outre une «grève du lait»: les agriculteurs refusèrent purement et sim-

plement de livrer leur lait.

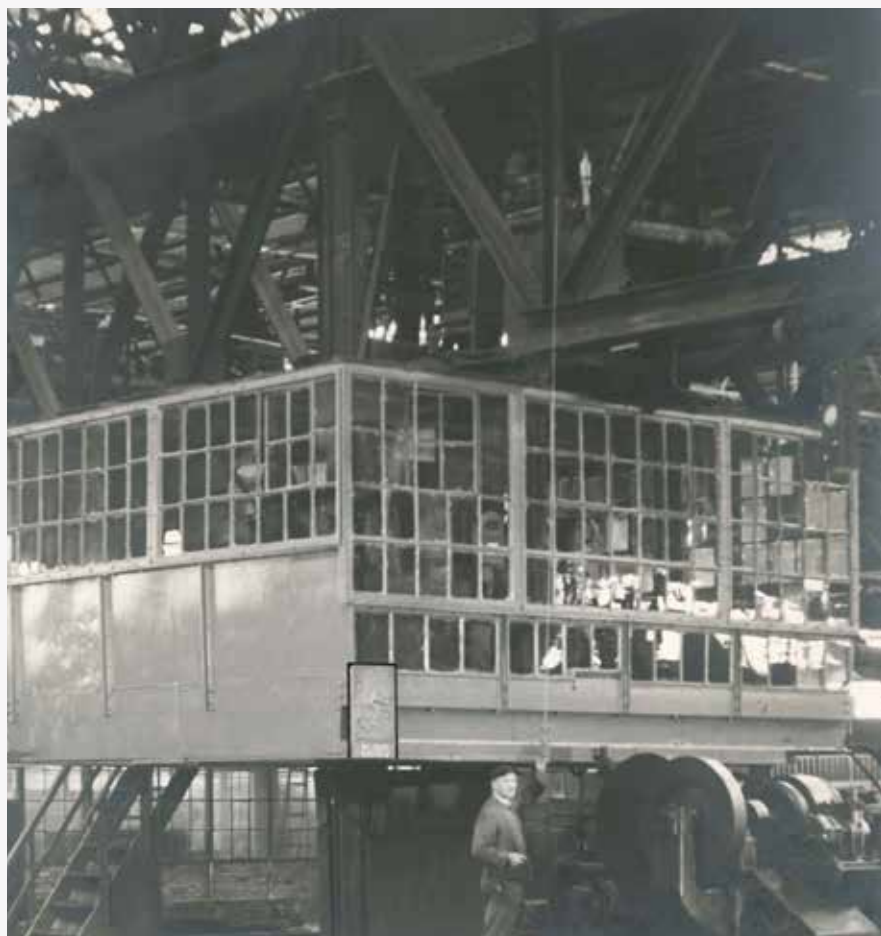
A Dudelange, l'aciérie et plusieurs mines sont partiellement en grève. Les responsables allemands incitent les ouvriers à reprendre le travail sous la menace (voir la partie Documents de ce dossier).

En revanche, la grève est massivement suivie à l'aciérie Arbed Schifflange, où tous les ouvriers quittent l'usine après que Heinrich «Hans» Adam a actionné la sirène à 18.02 heures pour donner le signal de l'arrêt de travail. Il faut quatre heures aux forces d'occupation allemandes pour que la production reprenne après le chan-

gement d'équipe à 22 heures.

Le mouvement de grève à Schifflange prouve aux principaux responsables du pouvoir d'occupation la gravité de la situation. La nuit même, le *Gauleiter* Simon, en tant que «chef de l'administration civile», déclare l'état d'urgence pour la ville d'Esch (Schifflange compris) et la mise en place d'un tribunal permanent.

L'état d'urgence est étendu à Dudelange le lendemain matin, puis à l'ensemble du pays le soir du 1<sup>er</sup> septembre 1942. Une affiche de l'administration civile, antida-tée au 31 août, annonce que les condam-



nations à mort contre les grévistes seront immédiatement exécutées par fusillade.

---

## Mardi, 1<sup>er</sup> septembre

Malgré la loi martiale à Esch, un mouvement de grève a lieu le matin du 1<sup>er</sup> septembre à la fonderie «Rothe Erde» (c.-à-d. Terre rouge!) à Esch. 240 ouvriers se mettent en grève, mais les forces allemandes interviennent durement et le travail reprend peu de temps après.

Les mouvements de grève se poursuivent à Luxembourg-Ville, entre autres à la Poste, chez Villeroy&Boch et chez Arbed Dommeldange, mais des arrêts de travail temporaires ont également lieu à Junglinster, Kayl, Tétange, Rumelange...

La grève du lait continue de s'étendre.

Les actions dans les écoles se poursuivent également, comme au lycée de garçons et de filles d'Esch, au lycée d'Echternach (où une centaine d'élèves sont arrêtés par l'occupant nazi dans une forêt près de Berdorf. Des dizaines d'élèves sont ensuite déportés dans des camps de rééducation à Stahleck (pour les garçons) et à Adenau (pour les filles). Les enseignants qui se montrent solidaires des élèves sont arrêtés.

Le même jour, le tribunal d'Esch prononce les deux premières condamnations à mort contre Nicolas Müller et Michel Worré, respectivement secrétaire communal et directeur de l'office économique de Wiltz.

---

## Mercredi, 2 septembre

Les condamnations à mort annoncées sont publiées sur des affiches rouges dans tout le pays. Les deux personnes concernées sont fusillées le soir même au camp de concentration de Hinzert.

Néanmoins, d'autres actions de grève ont lieu le troisième jour. Après Dudelange, Schifflange et Esch, les sidérurgistes de Differdange entrent à leur tour en grève.

Les ouvriers de l'équipe du matin du lami-noir de la Hadir ne se présentent pas au travail. Ce n'est que vers 7.45 heures que le travail peut reprendre. Quatre ouvriers refusent néanmoins d'obtempérer et sont arrêtés à la fin de leur poste. De 8 à 10 heures, une sorte de sit-in a également lieu dans l'atelier central. Là aussi, des arrestations ont lieu.

La Tannerie Ardennaise à Vianden est également en grève et plusieurs magasins sont fermés.

La grève du lait s'étend à davantage de localités et se poursuit en partie jusqu'au 3 septembre.

A l'école normale de Walferdange, 43 futures enseignantes se mettent en grève. Elles sont immédiatement renvoyées de l'école et déportées au camp d'éducation de Marienthal.

Le 2 septembre également, l'action des apprentis débute à Esch-Belval. Lors de l'appel matinal, les apprentis de l'atelier central refusent de faire le salut du Führer et de chanter un chant nazi. Ils sont interrogés tout au long de la journée par le Werkobmann, mais cela n'a pas d'effet dans un premier temps.

---

## Jeudi, 3 septembre

Ce jour-là, presque aucun des apprentis luxembourgeois ne se présente à l'appel sous les drapeaux. Seuls six apprentis sur 49 y participent.

C'est en substance la dernière action de grève. Le même jour, la Cour martiale, désormais luxembourgeoise, prononce neuf autres condamnations à mort, qui seront exécutées par fusillade le jour même à Hinzert: le sous-inspecteur de la poste Nicolas Konz, les instituteurs de Wiltz Charles Meiers, Jos Ewen, Alfred Brück et Célestin Lommel, ainsi que quatre ouvriers sidérurgistes de Differdange: Alphonse Weets, Jean-Pierre Schneider, Ernest Toussaint et Nicolas Betz.

---

## Vendredi, 4 septembre

La police de sécurité intervient contre les apprentis d'Esch-Belval. Ce jour-là et le lendemain, 40 apprentis au total sont arrêtés et déportés au camp de travail de Ruwer.

Quatre autres exécutions sont annoncées et mises en œuvre: Léon Zeimes, typographe au Luxemburger Wort, Jean Schroeder, fonctionnaire des postes de la ville de Luxembourg, ainsi que deux autres ouvriers de la Hadir Differdange: Robert Mischo et René Angelsberg

*«Les condamnations à mort annoncées sont publiées sur des affiches rouges dans tout le pays.»*

---

## Samedi, 5 septembre

Ce jour-là, les employés des chemins de fer d'Ettelbruck Michel Dax et Jean Thull ainsi que le couvreur de Diekirch Emile Heiderscheid sont exécutés.

D'autres exécutions ont lieu le 6 septembre - l'instituteur Alphonse Schmit d'Echternach - ainsi que le 9 septembre - le tourneur Eugène Biren, à nouveau de l'aciérie de Differdange. La dernière exécution suite à la grève a lieu le 11 septembre par décapitation à Cologne-Kilngelpütz. Hans Adam, désigné comme «meneur» à Esch-Schifflange, avait, en tant que ressortissant allemand, le «privilege» d'être exécuté par la guillotine plutôt que par un peloton d'exécution.

Outre 20 exécutions (l'exécution de Hans Adam a été décidée par un tribunal spécial), la Cour martiale a condamné au total 125 personnes à des peines de prison pour participation à la grève. En règle générale, ces condamnations entraînaient un transfert à la Gestapo et aux camps de concentration. Par ailleurs, 98 arrestations à court terme ont eu lieu.

# «Les grévistes de 1942 restent un exemple brillant pour nous tous.»

## Précurseurs et modèles

La grève du 31 août au 2 septembre 1942 se distingue certainement parmi les actions de résistance de la population luxembourgeoise, mais ce n'était probablement pas le seul arrêt de travail pendant la guerre. Dans sa récente thèse de doctorat<sup>1</sup>, Marc Schoentgen fait état de quelques actions de grève sporadiques en dehors de la grève d'août/septembre. La grève luxembourgeoise pouvait également s'appuyer sur des expériences faites dans d'autres territoires occupés: notamment la «grève des 100.000» dans les mines Cockerill près de Liège du 10 au 18 mai 1941, qui a conduit à d'autres actions de grève des mineurs dans le Pas-de-Calais français en mai/juin 1941. Aux Pays-Bas, des actions de grève contre la déportation de la population juive avaient eu lieu le 24 février 1941, les seules actions de ce type en Europe. La grève du lait des agriculteurs luxembourgeois s'inspirait également d'un modèle étranger: une grève du lait similaire avait eu lieu les 8 et 9 septembre 1941 en Norvège.

Ces actions de grève n'ont certainement eu qu'un impact mineur sur la suite de la guerre - elles n'en restent pas moins un fanal pour les occupants nazis. Elles ont montré de manière impressionnante aux nazis qu'ils n'avaient pas une grande partie de la population civile de leur côté. Au Luxembourg, la grève marqua un tournant dans les efforts de l'occupant pour convaincre la population de la cause nationale-socialiste et des avantages de l'intégration dans le Reich de la

grand-allemand. La grève prouve que ces efforts sont désespérés et que l'intégration des «organisations de masse» telles que la «Volksdeutsche Bewegung», la «Deutsche Arbeitsfront», le «Nationalsozialistischer Kraftfahrerkorps», etc. est au point mort et ne fait plus partie des premières priorités. Au lieu de la persuasion, les occupants misent encore plus qu'avant sur la terreur pure et simple.

Les grévistes de 1942 restent cependant un exemple brillant pour nous tous, de ne pas abandonner l'esprit de résistance et de ne pas perdre courage, même face aux mesures de répression les plus brutales. Face à la montée des forces antidémocratiques, d'extrême-droite et nationalistes dans le monde, leur exemple reste un modèle important, y compris pour nous aujourd'hui au 21<sup>e</sup> siècle.

### ◆ Frédéric Krier

<sup>1</sup> Schoentgen rapporte par exemple des refus de travail chez Arbed Schiffange début août 1942, en amont du mouvement de grève, cf. op.cit. D'autres formes de résistance qui, selon Schoentgen, se sont encore intensifiées après la grève, étaient la flânerie consciente, le manque de discipline au travail et les arrêts maladie, cf. op.cit., p.598-606.

## Littérature

Rob Fleischhauer, *Arbeiterkämpfe in Differdingen. Die Streikbewegungen von 1912, 1917, 1921 und 1942 in der Stahlstadt*, OGBL-Sektion Differdingen, 1995.

Antoine Krier, 1916-1966. *Werden und Wirken. Letzebuurger Arbechter Verband*, Imprimerie coopérative, Esch-Alzette, [1976].

Les insoumis a.s.b.l., *Streik September 1942. D'Lëierjongen vun Esch-Belval*, Polyprint, Esch-Alzette, [1992].

Mil Lorang, „Der Streik von 1942 - Widerstand und Mythos“, in *Tageblatt*, 30. August 2017.

Musée National de la Résistance, „Generalstreik“. *Streikbewegung in Luxemburg, August-September 1942. «Grève générale»*. *Mouvements de grève au Luxembourg, août-septembre 1975. A l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Grève. Im Rahmen des 75. Jahrestages des Streiks*, Op der Lay, Luxembourg, 2017.

Marc Schoentgen, *Arbeiten unter Hitler. NS-Sozialpolitik, Deutsche Arbeitsfront und Herrschaftspraxis im besetzten Luxemburg am Beispiel der Schwerindustrie 1940-1944*, Peter Lang (Luxemburg-Studien. Etudes luxembourgeoises, 16), Berlin, 2021.

Henri Wehenkel, *Entre chien et loup*, Editions d'Letzebuurger Land, Luxembourg, 2017.

Claude Wey, „D'Walfier Neidierfchen 1940-1945. Ein Luxemburger Wohnviertel während der ‚dunklen Jahre‘ (II)“, *De' Walefer Médecher: Streik in der LBA*, in *d'Letzebuurger Land*, 28. August 2020.

# Grève contre l'occupant nazi



Le 10 septembre 1942, le journal américain *St. Petersburg Times* (aujourd'hui: *Tampa Bay Times*) titrait en page 10: «Luxembourg Citizens defy Nazi Threats; Go on strike» («Les citoyens du Luxembourg s'opposent aux menaces nazies; Appel à la grève»). Il y est rapporté que le ministre d'État du gouvernement luxembourgeois en exil, Pierre Dupong, a déclaré que la proclamation allemande du 30 août 1942 sur l'intégration du Luxembourg dans le Reich et sur l'introduction du service militaire obligatoire pour les Luxembourgeois dans l'armée allemande constituait la première fois que l'Allemagne annexait un pays tout entier et la première fois qu'elle enrôlait des étrangers dans le service militaire. Les Luxembourgeois ont réagi par une grève dans la région industrielle d'Esch. Le *Gauleiter* Gustav Simon a alors

convoqué des cours martiales pour les grévistes avec l'ordre de les condamner à mort et de les exécuter immédiatement. L'article continuait: «La grève s'est ensuite étendue à tout le pays et les Allemands ont alors décrété l'état d'urgence et établi des tribunaux permanents dans chaque ville». (Traduction par l'auteur)

Le 31 août 1942, le journal assimilé *Escher Tageblatt* publie en première page non seulement l'ordonnance sur le service militaire obligatoire, entrée en vigueur le 31 août 1942, mais en premier lieu l'«ordonnance sur la nationalité au Luxembourg» du 30 août 1942. Entre autres, cette ordonnance conférait la nationalité allemande à tous les Luxembourgeois qui servaient ou devaient servir dans la Wehrmacht et la Waffen-SS – que ce soit volontairement ou par

obligation – ainsi qu'à leurs épouses et à leurs enfants mineurs. Cette ordonnance était la transposition au Luxembourg d'une ordonnance du Reich publiée au Journal officiel du Reich le 23 août 1942 sous le titre «Verordnung über die Staatsangehörigkeit im Elsass, in Lothringen und in Luxemburg». Dans cette ordonnance, le paragraphe 1, alinéa (2) stipule que la nationalité est acquise «le jour de l'entrée dans la Wehrmacht ou dans la Waffen-SS». L'introduction du service militaire obligatoire dans les trois territoires occidentaux occupés susmentionnés remonte à une décision prise par Hitler le 9 août 1942 en présence des *Gauleiter* d'Alsace, de Lorraine et du Luxembourg et en présence de hauts représentants du régime nazi au quartier général du Führer «Werwolf» à Winnitsja (Winnycja) en Ukraine.



L'octroi de la nationalité, lié au service militaire obligatoire, était un habile subterfuge pour présenter à la communauté internationale l'enrôlement d'Alsaciens, de Lorrains et de Luxembourgeois dans les forces armées allemandes, donc étrangères, comme une affaire «légale». Cette mesure contrevenait pourtant clairement au droit international de la guerre, en vigueur à l'époque comme de nos jours. Les «conscrits» concernés étaient donc, dès le premier jour de leur appartenance à la Wehrmacht et à la Waffen-SS, assimilés aux conscrits allemands du Reich dans tous leurs droits et obligations.

Ainsi, l'ordonnance souligne que les appelés sont «soumis aux dispositions applicables aux soldats allemands» et qu'ils ont donc «tous les droits» qui reviennent aux soldats allemands. Du jour au lendemain, de jeunes Luxembourgeois ont donc été contraints de combattre dans la guerre d'Hitler – une guerre qui n'était pas celle des Luxembourgeois.

Pour les Luxembourgeois, cette forme d'intégration forcée du Luxembourg dans le Reich allemand et toutes les obligations qui en découlent ont été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Les organisations de résistance, soutenues par une grande partie de la population, passèrent alors de la résistance passive à la résistance active contre l'occupant nazi. Des actions de grève eurent lieu dans toutes les régions du pays et dans les secteurs les plus divers, comme l'industrie, le commerce, l'agriculture, les administrations publiques, les professions libérales, la poste et l'enseignement. Les membres de l'organisation nazie luxembourgeoise, la «Volksdeutsche Bewegung» (VdB), renvoyèrent leurs cartes de membre, ce qui pouvait avoir de graves conséquences pour leur carrière professionnelle et l'alimentation de leurs familles.

L'élément déterminant de cette courageuse résistance active contre les

forces d'occupation a donc été «l'enrôlement forcé». L'enrôlement des jeunes Luxembourgeois dans l'armée allemande était considéré comme une tentative de priver le peuple luxembourgeois de sa jeunesse et de la sacrifier à une cause qui n'était pas la sienne.

## Actions de grève

La nouvelle du projet d'introduction du service militaire obligatoire a dû se répandre très rapidement dans les organisations clandestines luxembourgeoises. La publication dans le journal officiel du Reich de l'ordonnance du 23 août 1942 sur la citoyenneté, mentionnée ci-dessus, est venue confirmer cette information.

Au Luxembourg, il existait différentes organisations de résistance qui avaient certes toutes comme objectif commun la libération du Luxembourg de l'occupation nazie, mais qui avaient par ailleurs des idées assez différentes sur le «nouveau» Luxembourg après la libération. Dans ce cas, malgré toutes les différences, un consensus semblait s'être dégagé sur la nécessité d'une réaction forte et unie contre les mesures prévues. C'est ce qu'a confirmé entre autres le résistant Fernand Schwachtgen dans ses mémoires, qui a agi pendant la guerre sous le nom de code «Jean l'Aveugle». Il écrit: «C'était sans doute la première fois que, dans le fond, les grandes organisations de résistance étaient d'accord sur ce mot d'ordre de grève et parvenaient à faire pression sur certains groupes professionnels et à les rappeler à leurs devoirs». (Rappel, 7-8/1988)

Schwachtgen cite son camarade, le vicaire de Mersch, Emile Laux, qui avait participé à une réunion des organisations de résistance: «Il faut faire passer le message auprès de la population: Premièrement, le service militaire est instauré et va coûter la vie à des milliers de jeunes. Deuxièmement, la décision de la Résistance est prise; nous répondons par la grève générale. Ses modalités



Hans Adam, 1941

doivent être discutées: Arrêt du travail, sortie des écoles, renvoi des cartes VdB, grève du lait, etc.»

Les futurs enseignants, organisés au sein de l'organisation de résistance LPL, étaient particulièrement actifs dans la diffusion du mot d'ordre de grève. Jos Fellens, qui était à l'époque la force motrice de la LPL dans le nord du pays, a rédigé le texte d'un tract de grève qui a été imprimé à Bruxelles, passé clandestinement à la frontière et distribué dans tout le pays.

Immédiatement après l'annonce du service militaire obligatoire par le *Gauleiter* Gustav Simon le 30 août 1942, la réponse se faisait retentir: grève! Les actions de grève commencèrent à Wiltz. Le 31 août 1942, la grande majorité du personnel de la fabrique de cuir «Ideal» a cessé le travail à 7 heures du matin. La grève s'est rapidement étendue à d'autres entreprises, aux restaurants, aux magasins, aux administrations et aux écoles de Wiltz. On peut effectivement parler d'une «grève générale» à Wiltz.

Il n'est pas possible dans cet article de détailler toutes les actions de grève qui ont eu lieu dans différentes parties du pays du 31 août au 3 septembre. Elles allaient des arrêts de travail dans la sidérurgie – notamment dans les usines de Schiffflange et Differdange – ainsi que dans maintes autres entreprises et



administrations – notamment à la Poste – à la grève du lait dans de nombreuses exploitations agricoles, en passant par des grèves d’élèves dans les lycées, les écoles professionnelles et les centres de formation des apprentis.

Il convient toutefois de mentionner que dans les usines Arbed au sud du pays, l’arrêt du travail dans le laminoir de Schifflange a été déclenché le 31 août 1942 à 18.02 hrs par le syndicaliste Hans Adam, qui a fait retentir une sirène. Suite à cela, l’état d’urgence civil a été décrété le jour même à Esch et un tribunal d’instance a été mis en place. Dans la nuit du 31 août au 1<sup>er</sup> septembre, l’état d’urgence a été étendu à l’ensemble du pays et la compétence du tribunal d’État a été élargie en conséquence.

Une paralysie totale du pays, c’est-à-dire une grève générale, n’a toutefois pas eu lieu, car les forces d’occupation ont réagi avec la plus grande fermeté. Le 4 septembre 1942, les actions de grève avaient été en grande partie réprimées. Le tribunal de police, présidé par le chef de la Gestapo Fritz Hartmann, condamna à mort 20 personnes, dont quatre enseignants de Wiltz. Ces hommes furent tous fusillés peu après leur condamnation dans la forêt à proximité du camp spécial SS de Hinzert près de Trèves.

L’état d’urgence fut à nouveau levé à partir du 10 septembre 1942 et la cour martiale fut dissoute. Hans Adam n’a été arrêté que le 9 septembre au soir, alors que la Cour martiale avait déjà été dissoute. Pour cette raison, il a été condamné à mort par un tribunal spécial le 10 septembre. De telles condamnations étaient exécutées à Cologne-Klingelpütz. Adam a été guillotiné le 11 septembre 1942.

D’autres grévistes ont été condamnés à des peines de prison ou ont été déplacés dans d’autres régions du Reich allemand. D’autres encore ont été déportés dans des camps de concentration. Les grévistes mineurs furent envoyés dans des camps de redressement allemands: environ 250 lycéens d’Esch et d’Echternach, 40 apprentis de l’Arbed Belval et 43 élèves de l’École normale d’institutrices.

## Conclusions

Dans un État de droit démocratique, la grève est un excellent moyen d’imposer des revendications, notamment en matière de travail, lorsqu’il n’est plus possible d’avancer à la table des négociations. Dans la plupart des démocraties du monde, la grève est un droit fondamental des citoyens garanti par la Constitution. Les citoyens qui participent à une grève non violente ne risquent donc pas de subir des dommages corporels ou matériels dans une démocratie.

Il n’en va pas de même dans les dictatures, raison pour laquelle les actions de grève sont plutôt rares dans les systèmes non démocratiques. Le moins que l’on puisse y attendre est un matraquage systématique des grévistes et l’arrestation des leaders de la grève. Ces derniers risquent généralement de longues peines de prison, la torture et les travaux forcés. Mais il peut également y avoir des exécutions sur place ou des condamnations à mort.

Le régime national-socialiste se caractérisait par une propension extrême

à la violence, raison pour laquelle les actions de grève luxembourgeoises de 1942 ont exigé un courage exceptionnel. Mais elles ont aussi exigé leur tribut de sang – et les organisations de résistance ne s’y attendaient pas. Elles s’attendaient très probablement à des arrestations et à des incarcérations dans des camps de concentration, mais pas à des condamnations à mort indiscriminées et expéditives, suivies d’exécutions quasi immédiates. Ce qui a amené le résistant Fernand Schwachtgen, cité plus haut, à écrire après la guerre dans ses mémoires: «Si nous avions pu prévoir le massacre, jamais nous n’aurions eu l’audace de lancer les mots d’ordre de grève à la population».

Malgré cela, le mythe selon lequel la soi-disant «grève générale» et le sacrifice héroïque des 21 personnes assassinées en septembre 1942 ont sauvé la vie de milliers de Luxembourgeois persiste encore aujourd’hui dans la culture commémorative luxembourgeoise. Pourquoi, sinon, n’aurait-on soumis à la conscription au Luxembourg que les sept classes d’âge nées entre 1920 et 1927 – la classe d’âge 1927 n’étant plus guère concernée –, alors que 11 classes d’âge étaient concernées en Lorraine et même 17 en Alsace? Dans le récit d’après-guerre, la réticence ultérieure du *Gauleiter* en matière de conscription est clairement attribuée aux actions de grève. Mais ce récit souligne également que les grévistes n’étaient pas mus par l’idée de leur propre mort héroïque, mais par le désir de sauver la vie de classes d’âge entières de jeunes Luxembourgeois. Leurs actions sont célébrées jusqu’à aujourd’hui comme des actes patriotiques désintéressés, dans le seul but de préserver la substance du pays et d’assurer ainsi son avenir.

◆ **Mil Lorang**

# Documentation – Trouvailles dans les archives de l’OGBL

## À l’imprimerie Th. Schroell A.G.

**Pour illustrer la mise au pas des syndicats dans le «Deutsche Arbeitsfront»: un compte-rendu d’une réunion d’entreprise tiré de la revue du syndicat des typographes, qui montre comment celui-ci a servi de scène à la propagande nazie.**

Le mardi 22 avril [1941], un appel d’entreprise a été organisé pour tout le personnel de l’imprimerie Th. Schroell, le *Betriebsführer* [c’est-à-dire le directeur] et la *Gefolgschaft* [c’est-à-dire le personnel], afin d’orienter l’entreprise vers le modèle national-socialiste allemand. La salle de réunion était décorée de manière sobre avec l’image du *Führer* au-dessus du drapeau à croix gammée et des plantes à feuilles.

Après que le chef d’entreprise [...] eut souhaité la bienvenue à l’orateur, [le *Gau-sozialwalter* du DAF] Dr. Hanns Schneider, avec le salut allemand, celui-ci s’est adressé dans un langage percutant à l’auditoire qu’il a rapidement captivé. Il a déclaré qu’il savait qu’il avait affaire à des auditeurs intelligents et ouverts, car le secteur de l’imprimerie comptait depuis longtemps parmi les mieux organisés et qu’il reconnaissait que sur ce terrain, le travail syndical avait produit bien des choses utiles. [...]

L’Allemagne lutte pour un nouvel ordre européen sous la direction des peuples qui, par leur travail, leur force et leur capacité, ont mérité d’être à la tête de l’Europe ; elle lutte contre l’Angleterre, qui voulait s’asservir le monde entier et qui a su attirer les petits pays dans son cercle d’influence, ce qui leur donne plus, parce

que ce sont justement ces pays qui, par leur participation à l’agitation guerrière, portent une grande part de responsabilité dans cette guerre.

Le Luxembourg devrait donc s’estimer heureux d’être rattaché au grand empire allemand victorieux et de pouvoir participer à la direction de la nouvelle Europe, mais les Luxembourgeois qui se réclament de la germanité conservent tout ce qui leur est cher, avant tout leur belle patrie. Ils restent Luxembourgeois, tout comme les Bava-rois restent Bava-rois, les Wurtembergeois restent Wurtembergeois et les Badois restent Badois dans le grand Reich unifié qui, après cette guerre, conduira l’Europe dans une ère de paix. Car après cette guerre, il n’y en aura plus d’autre puissance en Europe, l’Allemagne nationale-socialiste y veillera.

Le Luxembourg n’a plus rien à attendre de la France. [...]

Pour conclure, l’orateur fit encore une fois appel à l’intelligence et à la réflexion de son auditoire et termina son discours par un salut au *Führer*, auquel les auditeurs se joignirent. [...]

*Extrait des «Mitteilungen des Luxemburger Buchdruckerverein», neuvième année, mai 1941, texte original en allemand traduit par nos soins.*

## Note de dossier

**La grève à l’usine Arbed de Dudelange le 31 août 1942, selon le procès-verbal d’un représentant (anonyme) de la «Deutsche Arbeitsfront» (DAF) [selon Schoentgen, il s’agit du chef d’arrondissement DAF Boenig, *op.cit.*, p.427].**

Lors de l’arrivée à l’usine de Dudelange le 31 août 1942, le chef d’entreprise a fait état d’un refus de travail dans le département «fonderie». Le chef d’entreprise, le directeur et le contremaître expliquèrent aux membres de l’équipe l’absurdité de leur attitude et leur demandèrent de reprendre immédiatement le travail. Ils ont obtempéré, mais au bout d’une heure, l’arrêt de travail s’est répété. Les ouvriers de la fonderie, environ 30 à 40 personnes, dont 10 à 12 jeunes, ont exprimé leur refus de travailler en s’asseyant sur leur lieu de travail et en discutant. Le chef d’atelier s’est ensuite rendu dans le département «fonderie» et a demandé aux camarades de travail de reprendre le travail. Ils l’ont fait et ont constaté que la difficulté était résolue et que tout cela devait être la première impression de la proclamation du service militaire obligatoire au Luxembourg. Les camarades de travail plus âgés voulaient apparemment se déclarer solidaires des plus jeunes.

*«La salle de réunion était décorée de manière sobre avec l’image du Führer au-dessus du drapeau à croix gammée et des plantes à feuilles.»*



© Photothèque de la Ville de Luxembourg

«Il avait essayé, en bien et en mal.»

Après la réunion susmentionnée, nous avons appris que le «train finisseur» du laminoir avait également cessé le travail. C'est le directeur de l'usine, Wolter, qui l'a annoncé en personne, expliquant que malgré son intervention, il n'avait pas réussi à faire reprendre le travail aux ouvriers. Je me suis immédiatement rendu à la salle de repos en compagnie du chef d'entreprise et j'ai constaté que le chef d'entreprise Bosseler s'efforçait de dissuader les membres de l'équipe d'agir de manière erronée et qu'il parvenait à convaincre les ouvriers de reprendre leur travail.

Nous avons ensuite effectué une nouvelle visite du département «fonderie» et avons constaté que seuls quelques ouvriers se trouvaient dans cette usine et que les autres n'étaient guère actifs, de sorte qu'il ne pouvait être question d'un déroulement

normal du travail. Nous avons attiré l'attention du contremaître sur ce point et avons également parlé avec le *Betriebszellenobmann*. Ce dernier nous a confirmé qu'aucune prestation notable n'avait été fournie depuis l'arrivée des ouvriers au poste de travail.

Après la pause de midi, nous sommes retournés à la fonderie et avons constaté qu'un certain nombre d'ouvriers (10-15 hommes) étaient assis ensemble et que les plus jeunes s'étaient allongés sur un tas de sable de moulage pour dormir. Leur attitude était provocante et nous n'avons pas obtenu de réponse à nos questions. Nous avons à nouveau fait appel au maître, qui a insisté sur le fait qu'il ne parvenait pas à faire travailler les gens. Il avait essayé, en bien et en mal.

Nous avons ensuite visité le département «Hauts fourneaux» et avons constaté une activité normale. Ensuite, nous avons visité l'aciérie et là aussi, nous avons constaté une activité normale. Il convient toutefois de mentionner les fréquents rassemblements de groupes d'ouvriers qui avaient pour thème le «service militaire obligatoire». Nous avons ensuite pu nous rendre compte de la manière dont le travail s'effectuait désormais sur le «train finisseur» du laminoir. En passant sur la «Blockstraße», nous avons également constaté que les ouvriers restaient debout et, comme il s'agissait justement du changement d'équipe, nous avons attendu la suite des événements en raison du changement d'équipe. L'heure du début de l'équipe de midi était déjà dépassée et l'équipe du «train finisseur» s'était rassemblée devant la salle de séjour, comme la première équipe. Ils avaient l'intention de ne pas commencer le travail. Le directeur de l'usine Wolter et son assistant se sont efforcés d'empêcher les ouvriers d'agir de manière insensée. Je suis intervenu et j'ai fait comprendre aux membres de l'équipe la gravité de leur comportement, je leur ai fait comprendre les conséquences de leur comportement et je leur ai donné un bref délai pour prendre leur poste.

## «L'appel à un mouvement de grève lancé par des agents ennemis avait également touché la mine de Brommeschberg. Sur les 78 hommes de l'équipe, 40 s'étaient rendus au travail, mais ne l'avaient pas encore commencé à 9 heures.»

Ensuite, nous avons visité l'usine de laminage de tôles de Greisendal. En arrivant dans cette section de l'usine, nous avons rencontré un chef de bloc qui nous a annoncé que le travail n'avait pas commencé dans la tôlerie. Le directeur de l'usine, Hamus, et son assistant se sont efforcés de ramener les ouvriers à la raison. Ils nous ont dit qu'ils n'y étaient pas parvenus.

Nous nous sommes rendus au laminoir et avons constaté que le «train dégrossisseur» et le «train finisseur» étaient à l'arrêt. Les ouvriers du «laminoir dégrossisseur» nous ont expliqué que 4 à 5 personnes ne s'étaient pas présentées au travail et que cela les empêchait de faire tourner le laminoir.

Après nous être convaincus qu'il était déjà arrivé plusieurs fois que ce nombre d'ouvriers soit empêché de travailler pour cause de maladie, entre autres, et que le laminoir tourne quand même, nous avons demandé aux ouvriers de faire tourner immédiatement le laminoir et ils ont eux-mêmes déclaré qu'il leur était possible de maintenir la production malgré l'absence de leurs camarades. On ne peut pas dire que les membres du cortège du «train dégrossisseur» présents étaient réticents au travail, ils étaient plutôt sous l'impression de ce qui se passait dans l'entreprise elle-même.

Une autre image s'est présentée sur le «train finisseur». Il y avait là 4 à 5 valseurs (des Allemands du Reich et des responsables) qui ne pouvaient pas travailler parce que le reste et le gros de la rue refusaient de travailler. Ces travailleurs étaient assis à une courte distance de leur lieu de travail et attendaient. Je leur ai parlé et leur ai également expliqué l'impossibilité

de leur comportement et ils se sont laissés convaincre en se levant lentement et en s'apprêtant à prendre leur poste de travail. Le cas suivant est remarquable: le chef d'entreprise a attiré mon attention sur un ouvrier et m'a expliqué «qu'il y avait aussi un SA assis ici».

J'ai pris cet homme et lui ai demandé s'il savait ce que cela signifiait pour lui, en tant que SA, d'arrêter de travailler pour participer à l'économie de guerre en tant que saboteur. Je lui ai demandé pourquoi il ne reprenait pas le travail. Il m'a expliqué qu'il n'avait pas envie de travailler et qu'il serait de toute façon enrôlé dans le service du travail obligatoire.

Je l'ai convaincu de son indiscipline d'un ton sec et il s'est alors efforcé de prendre son poste. L'un des ouvriers présents a alors déclaré qu'ils reprendraient le travail à la condition que ce camarade de travail, l'homme SA, ne soit pas réprimandé. Il était donc clair que cet homme SA jouait un certain rôle de leader dans cette affaire, car s'il s'agissait d'un membre convaincu de la formation, il n'aurait probablement pas été pris à partie par ceux qui refusaient de travailler.

Le porte-parole a sans doute compris la stupidité de son acte et lorsque je l'ai ordonné sur un ton de commandement brutal de rejoindre son poste de travail sans faire de compromis et sans accepter de conditions de sa part, il a disparu à la vitesse de l'éclair pour rejoindre son lieu de travail.

Après avoir quitté l'entreprise, le travail avait repris dans tous les départements.

*Texte original en allemand traduit par nos soins*

### Visite d'entreprise

**Un autre rapport sur le déroulement de la grève le 1<sup>er</sup> septembre, cette fois dans une mine à Rumelange.**

1.9.42 Mine Brommeschberg (Arbed A.G.) à Rumelange | Chef d département [DAF] de l'arrondissement, Pg [membre du NSDAP] Boening Esch/Alzig [Esch-sur-Alzette]

Constat: La mine mentionnée est une mine à ciel ouvert. L'appel à un mouvement de grève lancé par des agents ennemis avait également touché la mine de Brommeschberg. Sur les 78 hommes de l'équipe, 40 s'étaient rendus au travail, mais ne l'avaient pas encore commencé à 9 heures. Après que le directeur de l'entreprise Bisdorff et le *Betriebsobmann* Dellinger eurent demandé à plusieurs reprises aux ouvriers pourquoi ils ne travaillaient pas, ceux-ci ne répondirent pas. En arrivant à l'usine, j'ai d'abord demandé pourquoi on ne travaillait pas, mais je n'ai pas obtenu de réponse. J'ai brièvement rappelé aux mineurs rassemblés les efforts déployés par le DAF pour améliorer la situation sociale du mineur, puis j'ai souligné l'influence de la propagande ennemie et l'instauration de l'état d'urgence par le CdZ [chef de l'administration civile] et j'ai demandé à l'équipe de reprendre le travail à plein régime dans un quart d'heure. En l'espace de deux minutes environ, toutes les personnes rassemblées dans la pièce se sont rendues sur le lieu de travail avec leur matériel de travail. La partie de l'équipe qui ne s'est pas rendue au travail a été contactée par le *Betriebsführer* Schroeder et le *Betriebsobmann* Wilhelm à leur domicile et invitée à travailler en invoquant l'état d'urgence. A 11 heures, l'ensemble du personnel était aux différents postes de travail.

# «Les grévistes condamnés à mort par les cours martiales seront fusillés immédiatement»

## Télégramme du ministre du Travail Pierre Krier à Sir Walter Citrine, secrétaire général du Trades Unions Congress, 7 septembre 1942

Les nouvelles de la grève au Luxembourg ne parvinrent au gouvernement luxembourgeois en exil qu'avec quelques jours de retard. Le ministre du Travail Pierre Krier s'est efforcé d'obtenir des témoignages de solidarité de la part de syndicats étrangers, dont le congrès de la confédération syndicale britannique TUC qui venait de se tenir, ignorant que la grève avait déjà été réprimée à ce moment-là.

«Le Gouvernement luxembourgeois vient d'apprendre que le journal officiel nazi à Luxembourg en date du 31 août publiait un communiqué du chef de l'administration civile aux termes duquel des agents payés par l'ennemi avaient provoqué une grève à Schiffflange et qu'ils avaient obtenu un succès partiel, après quoi il avait proclamé l'état de siège dans la municipalité d'Esch-Alzette et institué des cours martiales. Les grévistes condamnés à mort par les cours martiales seront fusillés immédiatement n'importe leur lieu d'habitation. Des nouvelles reçues plus tard affirmaient que la grève s'était étendue d'Esch à Luxembourg-Ville et que les mesures répressives prises par les Alle-

mands dans le district d'Esch avaient été étendues à tout le pays. Un message d'encouragement du Trades Unions Congress aux ouvriers en grève à Luxembourg serait profondément apprécié par tous les Luxembourgeois».

*Texte original en anglais repris dans un courrier adressé le lendemain 8 septembre à Sir Walter Citrine, Archives OGBL. La traduction française suit la brochure de Pierre Krier, Commémoration d'un grand fait historique. La grève glorieuse de 1942, Remich, 1945 (Conférence nationale du travail, n° 7), p.8.*

## Message de solidarité du Congrès du TUC, 10 septembre 1942

**Le congrès du TUC a adressé le message de solidarité suivant à la population luxembourgeoise.**

«Le Congrès a pris connaissance du ministre du Travail de Luxembourg et c'est avec une profonde indignation qu'il a appris les représailles barbares, déchaînées par les autorités nazies contre les ouvriers luxembourgeois. Le Congrès élève une protestation solennelle contre l'exécution d'ouvriers à raison de leur participation à la grève générale et ne permettra pas que les responsables de ces outrages contraires à tout principe de justice humaine, échappent à leur châtiement après le rétablissement de la

loi internationale. Le Congrès envoie son admiration et son encouragement au peuple luxembourgeois et plus particulièrement aux ouvriers, qui ont manifesté par la grève générale leur refus absolu de se soumettre à la domination nazie. Les Trade-Unionistes Britanniques rendent hommage à ceux qui ont laissé leur vie dans cette lutte pour la liberté de leur pays. Les peuples de toutes les Nations Unies trouveront une nouvelle inspiration dans la lutte héroïque du plus petit Etat européen, décidé à résister jusqu'à la mort aux criminels nazi-fascistes qui entendent détruire les fondements de la liberté humaine»

*Pierre Krier, Commémoration d'un grand fait historique. La grève glorieuse de 1942, Remich, 1945 (Conférence nationale du travail, n° 7), p.18-19.*

## Extrait de l'allocution radiophonique de Pierre Krier, 15 septembre 1943, Radiodiffusion nationale belge Léopoldville

**Un an seulement après la grève, celle-ci a été célébrée par le ministre du Travail comme le point culminant de la résistance à l'occupation nazie. L'émission – en langue luxembourgeoise – a été enregistrée à Londres, mais diffusée par la radio libre belge de Léopoldville (Congo).**

«Le premier anniversaire de la grève générale a été solennellement commémoré ici à Londres.

Lors d'une réunion internationale, j'ai rappelé à mes camarades anglais et alliés, quel courage vous avez monté l'an dernier contre l'annexion du Luxembourg.

Un article que j'ai rédigé pour le 3 septembre a été publié dans la *Letzeburger Zeitung* [journal des exilés luxembourgeois à Londres] et il a été publié au *Manchester Guardian* et dans différents autres journaux alliés ici à Londres. Beaucoup d'amis et d'admirateurs du Luxembourg se sont

adressés à moi par la suite pour exprimer leur admiration et leur reconnaissance pour votre grande action. Ils me disent que votre sacrifice ne sera jamais oublié et que l'humanité vous sera toujours reconnaissante. Les braves Luxembourgeois qui sont mors en septembre 1942 pour notre liberté, ont sauvé notre Nation. Le 1<sup>er</sup> septembre sera marqué en rouge à l'avenir dans le calendrier luxembourgeois, et les familles de nos héros recevront les honneurs qui leur reviennent.

Les martyres qui ont payé de leur vie au front intérieur sont d'aussi grands soldats que ceux qui sortent morts sur le champ d'honneur... »

*Original en luxembourgeois, traduit par nos soins.*

## **Lettre de Michel Ewen à Pierre Krier, relatant (après-guerre) le début du mouvement de grève à Wiltz**

**Après la guerre, le syndicaliste de Wiltz Michel Ewen écrit au ministre du Travail au sujet du déroulement de la grève à Wiltz le 31 août et du rôle des personnes de confiance des syndicats libres.**

« Suite à notre entretien du dimanche 5 [courant], je m'empresse de vous confirmer mes indications concernant la grève générale de 1942. Il en ressort que la grève générale est partie de notre localité, puisqu'à Wiltz elle a été intégrale dès le 31 août.

Dans la semaine précédant le 30 août, le jour du trop fameux discours du *Gauleiter*, le bruit se répandait parmi la population qu'il fallait compter avec l'introduction du service militaire obligatoire.

Le dimanche, 30 août 1942, à 9 heures du matin, les hommes de confiance des syndicats libres se réunissaient clandestinement au Café Ewen, qui était fermé depuis quelque temps déjà, pour examiner quelle

résistance il conviendrait d'opposer à l'introduction éventuelle du service militaire obligatoire. C'est la grève générale qui dominait nos esprits d'autant plus que dès la semaine précédente ce moyen d'opposition avait été envisagé par maint citoyen de notre bonne ville de Wiltz. A cette réunion assistait également l'instituteur Jos. Ewen, fusillé plus tard par les nazis, qui nous donnait l'assurance que tous les fonctionnaires participeraient à la grève.

Nous prîmes donc la décision de réagir par la grève générale, si le *Gauleiter* dans son discours de l'après-midi devait annoncer le service militaire obligatoire. Nos hommes de confiance furent chargés d'aviser oralement tous les ouvriers par une propagande clandestine.

Dans l'après-midi du 30 août nous fûmes prévenus par téléphone que l'ordre odieux avait été donné par le *Gauleiter*.

Le lundi, 31 août 1942, la grève générale commença dès 7 heures du matin. Les quelque 600 à 700 ouvriers de la fabrique de cuir «Ideal» de Wiltz furent engagés devant le portail par nos hommes de confiance à ne pas entrer dans la fabrique, mais à retourner chez eux en colonne. Les ouvriers se conformèrent immédiatement à cette instruction. Celle-ci fut également suivie par les employés, les contre-maîtres et les autres membres du personnel qui refusèrent, eux aussi, de se rendre à leur travail. Dans toutes les autres entreprises – telles la fabrique de cuir Lambert, Clarens, les deux brasseries etc., – le personnel agit de même.

Entre 7.30 et 8.30 heures les fonctionnaires et employés de l'administration communale, de l'office du ravitaillement, de l'office du travail, de la caisse de maladie et de l'administration des P.T.T. s'associèrent à la grève. Les instituteurs et les institutrices, à quelques exceptions près, refusèrent d'entrer à l'école, de sorte que le directeur allemand de l'enseignement primaire dû renvoyer chez eux les enfants. De petits groupes de fonctionnaires, d'employés et d'ouvriers se

livrèrent à des démonstrations dans les rues. Presque tous les magasins et cafés fermèrent baissèrent les rideaux. En fait toute la localité se solidarisa avec la grève générale.

Vers 9.30 heures la réaction prussienne débuta brutalement. Entretemps la Gestapo était arrivée en plusieurs autos et chars d'alerte et avait commencé immédiatement avec des arrestations en masse. Les commerçants furent sommés par la police et le bourgmestre d'ouvrir les magasins, mais ne donnèrent pas suite à cette sommation. Dans l'après-midi l'état de siège fut déclaré à Wiltz. Des haut-parleurs de la Gestapo, montés sur des voitures, firent connaître que tous ceux qui n'iraient pas à leur travail, seraient passés par les armes. Pour la reprise du travail un délai fut imparti, d'abord jusqu'à 2 heures, puis jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Entretemps la vague d'arrestations continuait à déferler sur la ville. Jusqu'à 7 heures environ 50 à 60 citoyens de toutes les classes de la population se trouvaient arrêtés. Le soir même 21 de ces victimes de la Gestapo furent transférées au camp de Hinzert, tandis que les autres furent remises en liberté.

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 septembre une partie des camarades de Hinzert furent transférés devant la cour martiale d'Esch-sur-Alzette qui les condamna à mort. Une autre partie, les employés et contre-maîtres de la fabrique de cuir «Ideal» furent transférés de Hinzert devant la cour martiale à Luxembourg à la date du 3 septembre.

De ces indications il ressort avec évidence qu'à Wiltz la grève était générale dès le 31 août 1942, tandis qu'elle n'a commencé que plus tard dans le Sud du pays.

Wiltz, le 12 août 1945»

*Pierre Krier, Commémoration d'un grand fait historique. La grève glorieuse de 1942, Remich, 1945 (Conférence nationale du travail, n° 7), p.27-29.*



NICH LOUIS + SIMON SCHWEC  
 KOUZNETZOFF NISLAW  
 PROSPER + ROBERT TYN FEN  
 DETAILLE JEAN + C. EZYNSKI  
 + THOUIN ALI WOJEK  
 ALBERT + REAU PETRO  
 MARY GEORGES + HANN  
 LOUIS + LEBREBIS EDGAR JEWSKI  
 + POSEZ MAURICE JENININ  
 TOR PAUL + LE BOUL KI WLADYSLAW  
 GAVE MICHEL + DAVI FRANCZAK  
 + LEMARCHAND ALI JOHANN + ADA  
 JULIEN + BERZIN RO ZEWITSCH PETE  
 TOR + LATAIRE UGORN Y ALEXA  
 RENE + LECLER HRYKO + PIELAR  
 WSKI FRANCO DYKALO FRANZ +  
 MOND + ORIOT GRZEJCZYK WLADY  
 FERNAND + DO ALEXANDER + WIA  
 ONNEAU ANDRE ENSNY ADAM  
 + VIALETTE PEK THADDA  
 + HERVE HARD + MON  
 TOR + ENAU  
 ON LOUIS  
 HENRI

SEPH +  
 AREL  
 S + KAC  
 AL AL-  
 THE  
 L +  
 RE  
 S + CO + MÜLLER  
 HANN +  
 ER LEO + REN  
 EN KARL + KOI  
 NI AUS + STEINES  
 WAGNER MATHIAS + T.  
 GEIB MATERNUS + BASSING  
 EVERLING GEORGES + GRZ  
 KONZ NICKY + KOOB LEO  
 PIERRE + MEIERS CHARLE  
 PHONSE + SCHROEDER JEAN +  
 ZER JEAN + WORRE MICHEL + ZE  
 ON + ADAM HENRI + B  
 DOS JOSEPH + BIREN UGEN + I  
 MATHIAS + GLESENER HUBEL  
 OT RAYMOND + KUNSON EMI  
 BERG RENE + MISCHO OBE  
 JEAN PIERRE LOUSSAIN  
 AL COISE

TOS + H  
 OLAVS  
 AN + BARBIC  
 + BERTEM  
 D EMILE + K  
 + KUN